

5 JULY 1984 - SEUL LE PRONONCÉ FAIT FOI

ALLOCUTION DE M. FRANÇOIS MITTERRAND, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, AU DÉJEUNER OFFERT AUX ORGANISATIONS AGRICOLES, AURILLAC (CANTAL), JEUDI 5 JUILLET 1984.

[Télécharger le .pdf](#)

Dans quelques minutes, il me faudra partir. Je voudrais utiliser ces quelques minutes au mieux, mais je serai contraint de vous parler brièvement de sujets importants, importants pour vous, importants pour l'Etat. Vous pardonnerez cette brièveté. Je m'efforcerai d'être clair. Je vous dirai d'abord - c'est un préambule nécessaire - que je suis heureux de me trouver parmi vous, responsables des organisations agricoles.

- Je connais certains d'entre vous. J'apprends à connaître quelques autres. Il y a ici des responsables nationaux, particulièrement le représentant des jeunes agriculteurs qui est issu de ce département. Responsables régionaux, départementaux, tous représentatifs, au-delà d'une profession qui représente dans un pays comme le nôtre une tradition, et plus qu'une tradition. Dire qu'ils représentent une tradition, ce serait simplement s'intéresser, ce qui est nécessaire, au passé. Nous sommes là pour faire mieux, c'est-à-dire pour assurer le présent et préparer l'avenir, dans un département comme celui-ci que vous m'avez parfaitement décrit, dont les productions ne sont pas et ne peuvent pas être très diversifiées, où la forêt et la production laitière représentent des dominantes.

- Croira-t-on que les mesures indispensables prises par l'Europe sonnent le glas de ces familles accrochées à leur sol et qui ont pris le parti du progrès ? Je vous dis tout de suite, mesdames et messieurs, que non seulement je ne le crois pas, mais que tous les efforts du gouvernement feront, si vous le voulez bien, avec vous, que cela n'arrivera pas, pas simplement par des bonnes paroles, mais par un certain nombre de mesures qu'il faut étudier méthodiquement et pratiquement.\

La crise du lait a mis en cause l'Europe puisque la décision est européenne. Je ne crois pas qu'elle ait été résolue dans l'esprit de la plupart par la simple réponse : "eh bien cassons l'Europe". Je n'ai entendu aucun responsable agricole me le dire. Quelle que soit l'inquiétude et parfois la colère que vous avez ressenties, cela n'est jamais allé jusque là. Pourquoi ? Parce qu'il s'agit de responsables qui connaissent leur histoire et qui savent ce que le Marché commun agricole a apporté à l'agriculture française et à l'agriculture de bien d'autres pays : l'Allemagne, la Grande-Bretagne, ont grâce au Marché commun développé leur agriculture dans des proportions qu'ils n'auraient pas imaginées. Mais, même si la France disposait d'une agriculture infiniment plus évoluée, plus adaptée, il n'empêche que le Marché commun agricole est l'une des causes des formidables progrès accomplis depuis la dernière guerre mondiale, en tout cas depuis les années 60.

- Il ne s'agit donc pas de mettre l'Europe en cause. Il s'agit de veiller à ce qu'elle soit juste dans les mesures qu'elle prend pour sauvegarder non seulement la production agricole mais la production agro-alimentaire - et pour sauvegarder un certain type de société rurale, une certaine relation humaine, un certain type de pays, un certain réseau, qui fassent que des familles puissent se perpétuer sur un sol qu'elles ont travaillé, qu'elles ont fait fructifier. La protection de l'exploitation familiale agricole était un des objets même du Traité de Rome. Certains pays de l'Europe ont tendance à l'oublier pour des raisons historiques et pour des raisons sociologiques qui leur sont propres. Mais nous devons savoir que si l'on veut défendre la production agricole française, il faut commencer par défendre la structure familiale. Je m'en chargerai. Ne vous inquiétez pas.

- Si l'on s'en tient à ce premier point, à savoir qu'il faut préserver les chances de l'Europe aujourd'hui des Dix, demain sans doute des Douze - je le dis aux agriculteurs qui m'entendent et ne pas adopter une attitude de repli sur soi quel que soit le risque, qui est le risque de la concurrence - les pouvoirs publics qui vous représentent ont l'obligation de prendre des mesures de sauvegarde pour qu'une concurrence sauvage, c'est-à-dire injuste, ne vienne pas bousculer par des inégalités fiscales, par des inégalités de protection sociale, par des prix de revient abusivement tirés de la peine des travailleurs, le rythme de nos échanges. Mais, je suis de ceux qui croient que ces mesures de précaution prises, nous avons intérêt à développer les chances de l'agriculture européenne dans ses diverses composantes, et donc, dans ses composantes du sud.\

Nous nous sommes trouvés devant le problème du lait qui sera demain le problème du vin, et, ça ne s'arrêtera pas là. Comment faire pour harmoniser deux dispositions qui sont : d'abord la garantie des prix, la garantie de l'achat de la production agricole à des prix délibérés, qui se trouvent souvent situés au dessus des cours mondiaux. Comment garantir l'achat d'une production à un prix convenu et en même temps permettre de produire n'importe quelle quantité dès lors qu'elle n'est ni consommée, ni vendue ? Comment résoudre ce problème ? Certains agriculteurs avec lesquels j'ai discuté, m'ont semblé désirer obtenir ces deux avantages - la garantie et la production illimitée qui ne sont pas compatibles.

- Ce n'est pas la thèse de ceux qui m'entendent. Ils ne demandent pas cela. Ils demandent simplement que le marché soit organisé de telle sorte que la garantie des prix existe pour la production française dans des conditions telles qu'elle ne signifie pas l'arrêt de la production, ou une forme nouvelle et hypocrite de malthusianisme.

- Il faut donc s'arranger de cela. C'est ce que je m'efforce et ce que nous nous efforçons de faire. A compter du moment où l'on savait que la production laitière allait atteindre 105 millions de tonnes dans l'Europe des Dix et que l'on constatait que la consommation ne dépassait pas 85 millions de tonnes, le reste était voué au stockage qui coûte cher, avec l'absurdité que représente une production non consommée et accumulée. Il fallait en sortir. Mais je le dirai à tous les agriculteurs de France, quel que soit le public auquel je m'adresserai.

- Supposons qu'il y ait un marché libre et non pas garanti, qu'est-ce qui se passerait ? La ruine générale des producteurs de lait. C'est donc la réglementation européenne qui garantit les capacités de prospérité, de développement de l'agriculture laitière à la condition que l'Europe sache harmoniser ses décisions et des intérêts différents : l'Europe du nord, l'Europe du centre, l'Europe du sud. Dans les pays d'Europe où il y a ce que l'on appelle les usines à lait - ou des usines hors sol - On a à faire de l'industrie. Ce n'est plus de l'agriculture. Ce n'est d'ailleurs pas celle qui a été prévue par le Traité de Rome. On parle alors d'autre chose. Quand on sait que l'on peut se procurer des productions pour la nourriture animale venues des Etats-Unis d'Amérique et qui pénètrent à l'intérieur du Marché commun sans taxe, on peut additionner ces deux faits : d'une part des exploitations hors sol, d'autre part la capacité d'acheter ces produits sans taxe, qui font que, peu à peu, les productions américaines envahissent nos marchés, permettent des prix de revient hors de toute concurrence et ruinent les exploitations familiales agricoles dont nous avons précisément la charge, que nous avons pour mission de perpétuer.\

Voilà un problème posé aussi clairement que possible. Mais c'est un problème de gouvernement : quelle position prendre dans les instances internationales ? La première qui vient à l'esprit c'est de décréter que les usines à lait doivent être taxées, puisque ce sont elles qui ont vu une augmentation considérable de la production laitière au cours de ces dernières années - plus de 30 % dans un pays comme les Pays-Bas. Pourquoi frapper les agriculteurs français, généralement exploitants familiaux, qui n'ont vu leur production s'accroître en moyenne que de 7 %. Mais, il faut obtenir l'accord de ceux qui seront taxés, et croyez-moi, ce n'est pas facile. Les Hollandais et les Anglais disent : non. Et comme l'évolution de l'Europe, sur le plan politique et institutionnel, à la demande de la France à partir de 1964, a conduit à des décisions prises à l'unanimité, il suffit d'un seul Etat pour que la délibération n'aboutisse pas à une décision. Voilà les conditions dans lesquelles l'Europe se débat et qu'il faut modifier.

- Quant aux produits américains, ils sont le résultat d'un accord commercial international que la France a signé dans des années déjà anciennes, dont je ne me sens aucunement responsable, mais que j'ai la charge de gérer. Les gouvernements antérieurs ont signé ce pacte qu'on appelle par ses initiales - GATT - cet accord commercial qui implique que les produits de substitution américains pénètrent à l'intérieur de l'Europe sans subir de taxe. Ils viennent donc concurrencer indûment nos propres productions. Si l'on ajoute à cela les montants compensatoires monétaires qui font que des pays comme la Hollande et l'Allemagne peuvent vendre en France des produits moins chers, alors que faire ? Et je vois des foules paysannes dressées pour dénoncer, pour maudire, les produits de substitution américains. Je ne dis pas qu'on a eu tort de signer cet accord commercial, mais en tout cas, on l'a signé, et la parole de la France tient aussi à sa signature. J'ai pris parti pour modifier cet accord encore faut-il être soutenu par les autres pays d'Europe. Et ce n'est qu'à Fontainebleau qu'a été consenti par la Grande-Bretagne et l'Allemagne qui ne le voulaient pas, que cette négociation soit reprise.

- De même pour les montants compensatoires. Ils ont été créés à la demande de la France en 1969, et il

faut que nous nous débattions avec cela. On dira que cela a été aggravé par les dépréciations monétaires. Mais la dépréciation monétaire du franc depuis 1973 est constante en raison de la différence d'inflation entre des pays comme l'Allemagne et la France, qu'on appelle cela dévaluation, ou dévalorisation, le phénomène est le même. Il tient strictement à des données qui veulent que les prix en Allemagne soient très inférieurs aux prix français. Nous voulons régler ce problème en réduisant l'inflation, en rapprochant les deux bords : les prix allemands, les prix français. Quand nous en étions à 14 %, ce qui était le cas lorsque nous sommes arrivés aux responsabilités du pouvoir en 1981, les Allemands en étaient entre 5 et 6. Maintenant, ils en sont à 3 et nous, nous sommes descendus en dessous de 7. Il y a encore un effort à faire et si nous tenons bon dans cette lutte contre l'inflation, elle aura des résultats pour les agriculteurs et les autres catégories sociales, sauf bien entendu ceux qui vivent de l'inflation et qui l'aiment beaucoup... Mais je ne vais pas énumérer ces catégories : forcément, ceux qui empruntent, ne détestent pas que l'inflation réduise peu à peu la valeur de l'argent. Ainsi, les montants compensatoires, les produits de substitution américains, tiennent à des traités que la France a signés avant que nous n'ayons la responsabilité du pouvoir et je n'accepte pas que des professionnels informés - ce n'est pas votre cas, messieurs -, accusent le gouvernement de négliger les intérêts de l'agriculture parce que nous n'aurions pas su défendre les intérêts de la France.

- Nous essayons de modi\

Voilà l'exacte description des faits. Nous nous trouvons face à une situation et nous ne dénonçons pas nos prédécesseurs. Nous disons simplement à ceux qui auraient tendance à nous dénoncer : "voilà ce qui était sur la table". C'est avec ça qu'il fallait tenter de s'en tirer. On pourra dire que si on n'achetait pas toutes ces matières aux Américains, on pourrait davantage produire en France. C'est vrai, et il faudra y arriver. Je suis toujours étonné qu'on n'ait pas développé les productions de tournesol, de colza, de lupin... pour que nous puissions disposer d'une production concurrente du soja. Il faudra quand même y penser, - je sais qu'on y a pensé avant moi - mais on ne l'a pas fait.

- La bataille que nous engageons à l'intérieur de l'Europe consiste à entraîner nos partenaires, qui n'en ont pas très envie, vers la négociation avec les Américains. Il y a plusieurs pays d'Europe qui, pour des raisons politiques et non pas professionnelles, préféreraient ne pas remettre en cause ce qui était acquis lors des traités passés.

- Les montants compensatoires, c'est une anomalie. A l'intérieur d'un Marché qui se dit commun, c'est une barrière. L'esprit même d'un montant compensatoire est contraire au traité de Rome. Cela fut en 1969, la France ayant eu quelques mois de facilités. Elle a cru que cela durerait, mais depuis 1970 elle en a constamment souffert.

- On me dit alors qu'il faut exporter. Il se trouve que le marché est étroit et que la production de lait n'est pas conforme aux usages alimentaires de très nombreux pays, notamment du tiers monde. La poudre de lait est vue par eux avec méfiance et il n'est pas très facile non plus d'exporter au loin car il n'est pas très facile de faire durer ces matières. Ce sont des réalités £ il faut essayer de les changer. Essayons de devenir de meilleurs commerçants, mais cela ne va pas se faire d'ici l'année prochaine. On dit alors "n'achetons pas ailleurs". Nous achetons pour 80000 tonnes de beurre à la Nouvelle-Zélande. Mais ce sont des circuits commerciaux qui existent depuis très longtemps, notamment entre la Nouvelle-Zélande et la Grande-Bretagne. La Grande-Bretagne est dans le Marché commun, et ce n'est pas moi qui ait demandé l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun. Les habitants du Royaume-Uni ont des vertus £ ils sont d'Europe et ils sont nos alliés, qu'aucune de mes paroles ne puisse être comprise comme désagréable. Simplement, les circuits commerciaux datant du Commonwealth ont introduit à l'intérieur de ce Marché commun continental, un trouble dont on n'est pas encore tout à fait remis, et que nous essayons d'aménager de sommet européen en sommet européen. On y arrive quand même. On l'a bien vu puisque finalement à Fontainebleau : les accords, conclus entre les Dix, ont vu un arrangement sur des bases moins drastiques pour les autres qu'il n'avait été consenti à Bruxelles de sorte que dans cette épreuve on peut dire que les intérêts de la France ont été correctement défendus. Alors refuser à la Nouvelle-Zélande ? Le Premier ministre de Nouvelle-Zélande fait le tour des capitales d'Europe et dit que nous allons conduire la Nouvelle-Zélande à la ruine. Nous ne produisons que du lait, argument que j'ai entendu dans le Cantal... Le lait, c'est irremplaçable aussi pour l'Irlande, c'est aussi irremplaçable pour la Nouvelle-Zélande. Alors vous me direz que nous devons pensez d'abord à la France avant de penser à la

Nouvelle-Zélande et même à la sympathique Irlande. Nous pensons d'abord à la France, mais nous sommes obligés de tenir compte de nos autres partenaires.

- Il faudrait, en effet, que l'Europe assure sa propre sauvegarde, le cas échéant, par des mesures exceptionnelles et temporaires - quand je dis cela, je pense en particulier à la viande. Il est certain que nous allons arriver à une situation difficile, et elle est déjà difficile. Mais avec les conséquences de la politique laitière, qui s'exprimera par la disparition de milliers\

En plaidant pour l'Europe, devant un public qui est aussi européen que moi, donc on pourrait dire que je m'évertue à faire une plaidoirie qui n'a besoin de convaincre personne. Mais, par -rapport à tous les débats qui se sont engagés depuis quelques années, et au cours de ces derniers mois, je veux quand même établir une compréhension commune qui dépasse les clivages politiques. La France a défendu sa cause avec coeur et conviction et je puis dire que le travail accompli par les ministres qui en ont la charge, notamment, M. le ministre de l'Agriculture, M. le secrétaire d'Etat, a été, de mon point de vue - vous me pardonnerez, on me jugera peut-être partial - remarquable.

- Alors maintenant qu'est-ce que nous allons faire ? Et puisque je m'adresse aux habitants du Cantal, nous devons parler du lait.

- Pour la forêt, bien que ce soit une de mes spécialités, sur laquelle je serais inépuisable, après avoir représenté pendant trente-cinq ans la forêt du Morvan... mais, je vous épargnerai ce discours. M. le ministre et M. le secrétaire d'Etat ont déposé un projet sur la forêt qui est à l'examen de M. le Premier ministre. Attendez qu'il soit connu pour être livré aux nécessaires critiques.

- Mais parlons du lait. Plusieurs mesures sont en train, pour régler au mieux l'extrême difficulté où les quotas placent nos producteurs mais la plus efficace, indiscutablement, semble devoir être ce qu'on appelle les aides à la cessation de livraison, et, par voie de conséquence, il faut savoir ce que deviendront les quantités libérées.

- Abandonnons ce langage obscur et disons donc simplement que le gouvernement a décidé, n'ayant pu obtenir des accords européens suffisants - ils ont été demandés, ils le seront encore - ils n'ont pas été acquis, d'aider le départ des agriculteurs producteurs de lait à partir de 55 ans et garantit, à ceux qui le demandent, entre 55 et 65 ans, des sommes qui peuvent aller jusqu'à 32000 francs dans l'année. S'ils le demandent, si leur vie personnelle et professionnelle le permet, ils peuvent obtenir une compensation. Après quoi, ils abandonnent la production.

- Bien entendu, il est souhaitable d'obtenir assez de départs volontaires, départs compensés par les aides que je viens de citer, et il semble que le premier mouvement soit tout à fait remarquable, puisque les formulaires sont arrivés le 25 juin et le 3 juillet, il y avait déjà vingt mille demandes, représentant à peu près 900000 tonnes.\

Si ce mouvement se poursuit, d'une façon raisonnable, sans pousser plus qu'il ne convient au départ, ce départ absorbera cette baisse de production de 2 % consentie pour la France à comparer avec les 6 à 7 % de la baisse de production allemande ou anglaise. Ceux qui resteront sur le sol à exploiter garderont ainsi la même possibilité de développement. Il y a d'ailleurs, comme vous le savez, des quantités maximales qui ont été définies. L'agriculteur qui a bien voulu me recevoir tout à l'heure, et je le remercie encore, avait un objectif de 200000 kilos. Il produit 180000 et peut aller jusqu'à 200000. Ce producteur a donc encore un certain champ devant lui et, comme il représente, d'une façon visible, même dans cette région, une exploitation d'avant-garde, en raison de la quantité de lait produite, de la qualité des bêtes, de la génétique appliquée, des méthodes observées, c'est un bon exemple. Lui, qui se trouve déjà à un degré élevé de la production, il va se trouver avec une possibilité - surtout pour le fils qui arrive - de persévérer dans la progression de son exploitation. A plus forte raison, ceux qui sont partis de plus bas, désireront et pourront produire davantage.

- Il y a naturellement deux compléments à ce que je viens de dire. Le premier, c'est que, très vite, nous allons buter sur l'épuisement des crédits. 32000 francs par exploitant, le cas échéant, sur dix ans, c'est cher pour la collectivité. Cela ne représente pas trop pour des gens qui tout de même ont consacré toute leur vie à la production et qui s'en vont souvent le coeur serré. Mais enfin, c'est cher, et, il y a un crédit limité. Nous "serrons la vis", vous le savez, de tous les côtés et on va continuer. Seulement il faut être juste et en même temps pratique. Je dis à M. le ministre de l'agriculture `Michel Rocard` qui m'écoute avec attention, généralement avec attention, mais là avec une attention particulière - il s'en inquiétait ce

matin et je n'ai pas donné de réponse - je lui dis : je vais veiller à ce que vous puissiez continuer de répondre à la demande, à un rythme qui reste à étudier, sur une quantité de crédits sur lequel je ne peux pas engager le gouvernement. Mais Il ne faut pas que cette remarquable action soit contrainte d'être arrêtée, dans les jours qui viennent, faute de pouvoir alimenter les guichets. Je vais donc veiller à cela. Mais ce ne sera pas illimité. Mais peut-être aussi que la demande sur l'année en cours s'épuisera-t-elle. On va pouvoir mieux apprécier, dans les semaines qui viennent, la réalité de cette demande.

- Mais, en tout -état de cause, messieurs les Présidents, et vous, mesdames et messieurs, nous allons atteindre, sans doute possible, la quantité ou le quota - vous emploierez le terme que vous voudrez - la quantité de lait qui doit permettre maintenant à ceux qui resteront sur le sol de préserver leur production et pour les plus jeunes, auxquels on a accordé des primes d'installation redoublées, tout simplement, de suivre leur plan de campagne, leur plan d'exploitation et, comme on me l'a montré tout à l'heure, de poursuivre leur progression.

- Mais, ça, c'est la première condition : il ne faut pas que les guichets se ferment.\

La deuxième condition, c'est que, une fois récupérés ces quotas, libérés par ces premières mesures, il faut savoir où ils iront. Qui en profitera ? Est-ce qu'il y aura une répartition uniforme, indifférenciée, systématique, entre tous les producteurs de France ? Naturellement, ils le demanderont tous. Ou est-ce qu'il y aura des problèmes propres, des mesures propres, au type d'agriculture, de relief, de difficultés, et par exemple, les calamités. Nous, nous intégrons des calamités dans notre raisonnement. Ce gouvernement, il faut le dire, a pris des mesures pour protéger des calamités comme on n'en avait jamais prises. Mais, pas de chance, dans le Cantal, ces derniers temps, chaque année est une calamité. Alors, on ne sait plus quelle est l'année de référence. Est-ce 82, 83 ? 81 était un peu meilleure. En 81, il y a eu très peu de calamités, il faut le reconnaître, sur un -plan général. Certains pensent, sauf une, nous n'insisterons pas.

- 82/83 mauvaises années. Cela nous amène à penser d'abord qu'il faut adapter les mesures pour compenser les calamités. Mais cela nous incline aussi davantage à penser qu'il faudrait peut-être avoir une réponse nuancée, diversifiée c'est-à-dire que les quotas reviennent là où il y en a le plus besoin, et non pas se perdre sur une quantité d'exploitations. Il sera très difficile de le faire admettre cependant moi j'aimerais qu'il y ait deux parts. Je vous dis ma pensée personnelle, je n'ai consulté personne : d'abord une part qui soit indifférenciée pour que chacun puisse profiter de cet effort, en voyant les régions dans lesquelles se retirent les agriculteurs pour faire des compensations locales ou régionales, une part qui soit, elle, diversifiée pour que les quotas reviennent là où on en a vraiment besoin. Et comme un département comme le Cantal est un département qui ne peut pas interchanger ses productions agricoles, vous n'allez pas pouvoir substituer indéfiniment des céréales à la production du lait. Vous ne pourrez pas transformer en naisseurs des gens qui sont des engraisseurs, ou en emboucheurs des gens qui sont naisseurs. Chacun sa profession. Il serait souhaitable qu'il y ait un peu plus de souplesse car il y a des départements qui se vouent à avoir le statut des anciennes colonies, dans lesquelles on prend les matières premières pour les transformer, c'est-à-dire pour avoir la valeur ajoutée à l'extérieur ce qui est synonyme de richesse. Passons là-dessus. Ce que je veux dire c'est qu'un département comme le Cantal, qui est voué à produire du lait, puisse voir revenir assez de quotas pour que déjà, sauvegardé par les aides au départ, il puisse en même temps donner une espérance nouvelle aux plus jeunes qui s'installent. Une statistique fort importante m'a été soumise par M. le Président du CNJA à savoir que le Cantal avec 2,54 se trouve de loin en tête de tous les départements de France pour le renouvellement moyen par an dans le nombre d'exploitations.

- Je passe parce que le temps va vite. Je voudrais également vous dire que, après avoir annoncé qu'il conviendrait de ne pas fermer les guichets pour les aides, après vous avoir dit qu'il conviendrait de redistribuer des quantités de lait aux producteurs, aux laiteries, aux régions qui en ont le plus besoin, peut-être en créant une réserve nationale, il se posera quand même un problème : s'il y a trop de départs et que les quantités libérées s'en vont de préférence dans d'autres régions, finalement cela n'aura pas servi à grand chose. Alors, c'est un travail assez sophistiqué qui incombe aux responsables de ce ministère et tout naturellement aux responsables de la profession : je crois que l'Office du lait doit pouvoir rendre de grands services dans un domaine qu'il connaît en tout cas, qu'il a vocation de connaître sous tous ses aspects.\

Vous m'avez aussi parlé de la situation des producteurs lorsqu'ils se modernisent. Vous m'avez parlé des difficultés que connaîtront dans quelques années et que connaissent déjà certains producteurs qui ont emprunté pour se moderniser et qui risquent de connaître des difficultés pour payer leurs annuités. Lorsque l'on saura exactement les quantités de lait qui auront été livrées, je pense que l'on pourra agir. On donnera alors un sens particulier à la limite des 200 000 kilos et là où les efforts de ceux qui ont réussi leurs progrès seraient vraiment compromis, le ministre examinera avec la Crédit agricole toutes les solutions possibles, et il ne manque pas d'imagination dans ce domaine comme d'en d'autres.

- Sur le -plan du marché de la viande, je vous ai déjà dit qu'il faudrait plaider à Bruxelles de telle sorte que nous n'atteignons pas la crise la plus aigüe. D'où l'idée de la clause de sauvegarde pour qu'il y ait une suspension provisoire des importations de viande bovine. Je ne vous garantis pas le résultat : 10/10, c'est le problème que j'ai décrit tout à l'heure. C'est une erreur de l'évolution des institutions européennes, c'était une mauvaise idée de la France mais elle est là. Bien entendu il faudra un jour préciser ce qui doit être voté à l'unanimité, et ce qui doit être voté à la majorité. C'est un travail que j'ai déjà demandé à Fontainebleau. On a accédé à ma demande mais il ne s'agit pas non plus de renoncer aux moyens principaux de notre souveraineté : je ne dis pas qu'il faut abandonner toutes règles d'unanimité, mais il faut limiter les cas où elle joue.

- C'est le Premier ministre et le gouvernement qui auront à étudier ces choses. Je leur en passe la commande.\

Vous avez aussi un problème particulier avec beaucoup d'autres régions de la France, je veux dire les indemnités spéciales de montagne.

- Monsieur le président, Messieurs, vous m'en avez saisi à diverses reprises au cours de ce très agréable déjeuner, et, évoquer ce problème là où vit le Secrétaire d'Etat à l'Agriculture, René Souchon` c'est tout à fait approprié, puisque c'est lui qui a préparé la loi sur la montagne et défendu au Parlement. Il lui faudra des mesures d'accompagnement. Il s'agit là d'une aide qui représente une part importante du revenu des agriculteurs de montagne. Mais, elle a connu une perte très sensible de pouvoir d'achat. Vous avez donc une mission d'assurer un rattrapage suffisant. Ce n'est pas en 1984 ou 1985 que ce sera achevé mais on peut imaginer un effort significatif de solidarité en réservant peut-être une augmentation plus forte à ceux qui ont moins de 20 têtes de gros bovins. Il faut que ne disparaisse pas cette multitude de petites exploitations familiales, alors que si l'on fait les comptes depuis 25 ans on sait à quel point l'agriculture française s'est trouvée pratiquement décimée par l'évolution de l'économie.

- Cette proposition figure, je crois, parmi celles qui ont été remises par M. le secrétaire d'Etat et M. le ministre de l'agriculture au Premier ministre et je crois pouvoir dire - le Premier ministre m'en a parlé - qu'il en sera tenu un grand compte dans les décisions budgétaires prochaines. Je ne suis pas venu vous annoncer monts et merveilles £ d'ailleurs, vous ne le croiriez pas, et puis je ne veux pas pratiquer ce genre de discours. Si je le pratiquais, comment pourrais-je compter sur l'énergie et la capacité d'effort des Français, de toutes les catégories de Français, si l'on devait habituer à un mol oreiller, alors qu'ils savent bien que l'épreuve est rude pour redresser la France. Donc je ne vous bercerais pas avec de bonnes paroles. Je vous ai dit quelles étaient les quelques barrières solides que nous avons mis autour du pré carré français pour que les producteurs de lait qui ont considéré que, leur temps passé, ils puissent partir décemment, avec leur vie minimum assurée, pour que les autres puissent progresser, pour qu'il y ait un heureux partage, un heureux équilibre dans les productions qui nous seront restituées, pour que les jeunes continuent de rester sur le sol qu'ils désirent travailler.\

Bien entendu les problèmes de l'agriculture sont infiniment plus nombreux que ceux que j'ai traités, mais il fallait bien choisir aujourd'hui. Je répète : l'Europe doit poursuivre sa tâche. La France pour cela en appelle aux neuf autres pays pour qu'ils se dotent des moyens politiques de la réussite commerciale, agricole, industrielle et du reste. Il faut que l'union européenne prenne forme et se structure, qu'elle s'accorde à elle-même les pouvoirs pour ce faire, que son exécutif sous ses diverses formes soit plus ferme et mieux construit.

- En France, il faut que les responsables restent l'esprit fixé sur les raisons de leurs actions qui, dépassant l'examen de telle ou telle production, doit aller jusqu'à une certaine conception de la société telle que je la souhaite en France : une société d'initiative, de responsabilité mais aussi d'équité et de justice sociale.

- Mesdames et messieurs je vous remercie d'avoir bien voulu m'écouter ce matin. Nous sommes dans un

lieu qui est beau, beau à la fois par la nature et par l'oeuvre de l'homme, dans ces haras qui ont été vraiment conçus et bâtis avec un grand souci de l'esthétique. Je vais quitter bientôt votre département. Je garderai du Cantal un souvenir ensoleillé et clair qui ne me fera pas oublier qu'existent aussi les longues journées d'hiver et qu'il faut avoir le coeur bien accroché dans des pays comme ceux-ci pour qu'en plein hiver, on songe que bientôt le printemps va renaître.\